

Communiqué de presse du 31 août 2015

#Artisanat / #Bâtiment / #Élections / #Régionales / #Rénovationénergétique / #Logement

La CAPEB invite les candidats aux élections régionales à soutenir l'artisanat du Bâtiment

 Tweet it

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Avec le nouveau découpage territorial et les nouvelles compétences prévues par la loi NOTRe, les régions se renforcent. Ce découpage ne doit pas se faire au détriment de la proximité, chère à nos clients et à nos entreprises. La CAPEB interpelle les candidats aux élections régionales afin de leur rappeler le rôle primordial des TPE dans l'économie locale. »

Paris, le 31 août 2015 - À l'approche des élections régionales qui se tiendront les 6 et 13 décembre 2015, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a rassemblé dans un livre blanc ses propositions sur les thématiques porteuses pour le secteur du Bâtiment. Plaçant l'artisan au centre du questionnement, l'ouvrage invite les candidats à réfléchir sur les différents leviers identifiés par la CAPEB que sont le développement durable, l'économie locale, le logement et la formation professionnelle pour relancer l'activité du secteur et dynamiser les territoires. Forts des atouts du secteur qu'ils représentent, les Présidents des CAPEB départementales et régionales iront, courant septembre, à la rencontre des candidats pour leur présenter ce livre blanc.

Les régions, échelon territorial crucial pour les artisans du Bâtiment

En prévision des élections régionales de fin d'année, et alors que le secteur du Bâtiment est toujours en crise, la CAPEB interpelle les candidats aux élections régionales sur la situation des professionnels du Bâtiment. Avec l'adoption de la loi NOTRe, les Conseils régionaux n'ont jamais détenu autant de compétences en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises. Dans ce contexte, la CAPEB entend rappeler aux candidats le rôle central que les entreprises artisanales ont à jouer dans l'économie des régions, en participant notamment à la création de richesse et d'emplois non délocalisables. À travers son réseau régional, la CAPEB est force de proposition auprès des élus régionaux, afin de leur faire bénéficier de son expérience et de son expertise.

« Les élus des Conseils Régionaux occupent un rôle stratégique concernant le développement territorial, tant économique que sociétal. En interpellant les candidats sur des sujets qui les préoccupent, nous souhaitons les mobiliser en leur proposant des solutions concrètes pour créer un environnement économique favorable pour nos entreprises artisanales du bâtiment, maillons essentiels du tissu économique local. » explique Patrick Liébus, président de la CAPEB.

Quatre grands thèmes des propositions de la CAPEB

1. Développement économique : soutenir l'entrepreneuriat dans le Bâtiment et rendre accessible aux TPE les marchés publics

Afin d'encourager le développement économique régional et l'innovation, il est essentiel de lutter contre la concurrence déloyale et le travail illégal, de rendre accessible à toutes les entreprises les marchés publics. Dans ce cadre, les artisans demandent aux futurs acheteurs publics, que sont les candidats, de garantir le respect systématique de la règle de l'allotissement qui permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de répondre aux marchés publics. La CAPEB demande également aux élus de faire respecter la réglementation pour ce qui est de réservier effectivement les contrats globaux aux seuls projets complexes ou urgents afin que les TPE ne soient pas exclues de tels marchés et surtout de veiller à ce que les marchés ne soient pas attribués à des prix anormalement bas, conséquence souvent directe de l'utilisation d'une main d'œuvre à bas coût. .

2. Développement durable

Les Conseils régionaux doivent s'engager en faveur du développement durable en encourageant les travaux de rénovation énergétique mais aussi en promouvant les entreprises qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et notamment les ECO Artisans®. L'aide aux entreprises dans la gestion raisonnée des déchets et de l'eau est également à privilégier pour atteindre l'objectif de valorisation de 70 % de déchets du BTP en 2020.

3. Logement : Construire plus et mieux, encourager l'accessibilité et l'urbanisme

En matière de politique du logement, la CAPEB recommande aux Conseils Régionaux de sensibiliser l'opinion publique à la rénovation énergétique d'une part, mais aussi les responsables d'établissements recevant du public à l'adaptation des logements d'autre part, en vue d'en faciliter ainsi l'accessibilité.

En outre, les élus qui jouent également un rôle clé en matière d'urbanisme ils doivent développer l'émergence de projets de construction et encourager leur diversification via les PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Formation professionnelle : développer l'apprentissage et la formation,

La CAPEB souhaite collaborer avec les Conseils Régionaux pour développer et promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage, qui sont au cœur des compétences des régions. Ainsi, il est important d'adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises, de favoriser la mixité et de soutenir l'apprentissage. Rappelons que 79 % des apprentis sont accueillis et formés par des entreprises artisanales du Bâtiment qui sont ainsi les premiers employeurs de France d'apprentis, tous secteurs confondus, avec 63 000 apprentis.

[Cliquez ici pour télécharger le Livre Blanc](#)

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capecb.fr) lequel dénombre :

- 370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les 114 372 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 81 203 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capecb.fr